

Mêmes problèmes que dans les autres maisons d'arrêt

Enfin, et à l'instar des autres maisons d'arrêt aux USA, trois problèmes majeurs affligent la LACJ : le surpeuplement, la violence, les conflits raciaux. La population pénale est en effet largement issue de minorités ethniques : 46 % de Latinos et 33 % de Noirs, pour seulement 18 % de Blancs (alors que ces derniers sont largement majoritaires dans le comté et souvent regroupés, lors des transferts, avec les mineurs de moins de 18 ans auxquels ils sont assimilés) et des couches sociales les plus précarisées. En tout état de cause, les moyens en cellules et en personnel ne permettent pas de séparer les condamnés dangereux des prévenus, les Noirs des Latinos, les membres des gangs de ceux d'autres gangs, les criminels sexuels particulièrement rejetés par les autres détenus. D'où la violence qui y règne et nécessite fréquemment l'usage par le personnel d'armes ou l'intervention des forces spéciales. A cette violence, s'ajoute celle de leurs

gardiens, dans le cadre légal pour des raisons de sécurité, mais aussi par incompetence, abus de pouvoir et d'autorité : chaque année, le comté indemnise nombre de détenus blessés ou rendus infirmes par les tirs de balle en caoutchouc, l'usage de grenades lacrymogènes... Cette violence est également entretenue par le déséquilibre flagrant entre les effectifs surveillants/surveillés. Cet étalon des maisons d'arrêt pour le XXI^e siècle a été tellement coûteux que cette prison restera inoccupée 18 mois après sa livraison faute de crédits pour rétribuer les personnels nécessaires à son fonctionnement.

Notes

Outre de nombreux articles scientifiques et des contributions régulières au Monde Diplomatique, Loïc WACQUANT vient de publier Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur, Marseille, Agone, Comeau & Nadeau, 2000. Son livre Les Prisons de la misère, Paris, Editions Raisons d'Agir, 1999, a été traduit (et est en cours de traduction) dans onze langues. Nous reproduisons un court extrait de son interview parue dans la Revue R de réel, (3), mai-juin 2000, 33-38.

«La prison est une institution hors-la-loi». Entretien autour des Prisons de la misère.

On voudrait se convaincre qu'il vaut toujours mieux parler de la prison que de ne pas en parler, ne serait-ce que pour briser l'omerta qui protège l'institution, sauf qu'il est des manières d'en parler qui n'en sont pas et qui, au final, peuvent s'avérer contre-productives en créant l'illusion qu'on s'est saisi du problème alors qu'on n'a fait que l'éviter. On peut se demander d'où et déjà ce qui restera une fois passée cette tempête médiatique, sans parler du plus ahurissant : voir un quarteron de PDG et d'hommes politiques ayant fait de brefs séjours derrière les barreaux dans des conditions totalement atypiques, érigés par les médias en Zolas des pénitenciers ! Trois mois après la polémique déclenchée par Médecin-chef à la Santé, pas la moindre mesure concrète n'a été prise et les commissions d'enquête parlementaires, curieusement, se sont assigné des travaux herculéens, ce qui renvoie à six mois leurs conclusions -alors qu'on sait déjà tout ce qu'on a besoin de savoir. Dans le brouhaha déclenché par le récit de scènes de la vie ordinaire à La Santé, scènes qui n'auront pas surpris ceux qui se sont frotté d'un peu près à la réalité de l'enfermement, je relève d'abord le fait que ni les journalistes, ni les responsables politiques(...) n'ont jugé bon de lire les recherches récentes de sciences sociales sur le sujet, alors qu'il en existe d'excellentes, fondées sur des observations de terrain fines et méthodiques plutôt que sur des impressions passagères et personnelles [1](...). On feint de découvrir, pour s'en scandaliser, que les prisons de France ne sont pas «dignes de la patrie des Droits de l'homme» alors qu'en vertu même de la loi, l'institution pénitentiaire fonctionne en marge du droit, en l'absence de tout contrôle démocratique, dans l'arbitraire administratif et l'indifférence générale(...). La prison, supposée faire respecter la loi, est en fait, de par son organisation même, une institution hors-la-loi. Censée porter remède à l'insécurité et la précarité, elle ne fait que les concentrer et les intensifier, mais tant qu'elle les rend invisibles, on ne lui demande rien de plus(...). Mais, surtout, ce débat a soigneusement éludé la question de fond, à savoir : à quoi donc peut servir la prison au vingt-et-unième siècle(...). A cette question, personne n'a de réponse(...)"

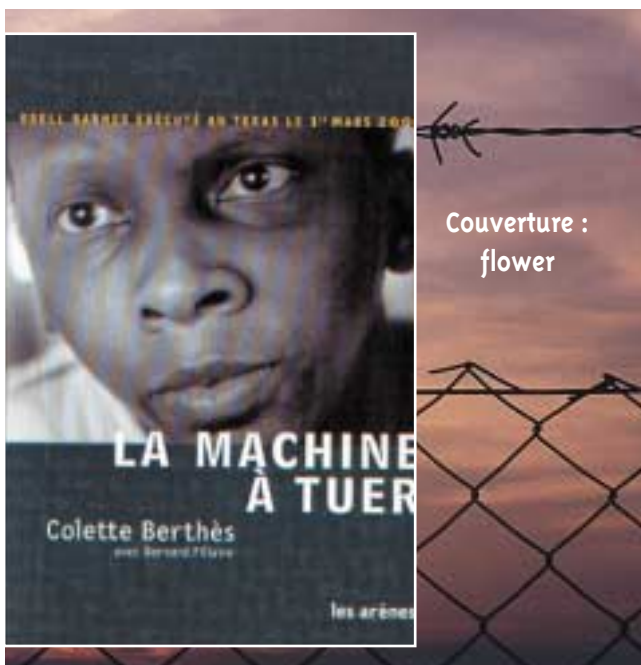
[1] Parmi lesquels Philippe Combessie, Prisons des villes et des champs, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996 ; Daniel Welzer-Lang, Lilian Mathieu et Michael Faure, Sexualités et violences en prison, Lyon, Aléas Editeur, 1996 ; Anne-Marie Marchetti, Pauvreté en prison, Ramonville Saint-Ange, Cérès, 1997 ; Corinne Rostaing, La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes, Paris, PUF, 1997 ; Claude Faugeron, Antoinette Chauvenet, Philippe Combessie (dir.), Approches de la prison, Bruxelles, DeBoeck Université, 1997 et Martine Herzog-Evans, La Gestion du comportement du détenu. Essai de droit pénitentiaire, Paris, L'Harmattan, 1998.

Nouvelles du pays de la mort : USA



Colette BERTHES.
Présidente de l'Association
LUTTE POUR LA JUSTICE.
Tarn-et-Garonne

N Gary GRAHAM a quitté la prison The Walls, à Huntsville au Texas, le 22 juin 2000 à 20 h 49, déclaré « mort par homicide » ainsi que l'enregistre l'Administration Pénitentiaire après chaque exécution par injection létale. Huntsville se définit par ses prisons : 8 en ville, d'autres sur la commune (7 356 employés - données 1999) ; 35 000 habitants dont 8 755 détenus « résidant » sur la commune et 13 868 dans le comté de Walker. L'une d'elles, Elis One Unit, abritait le Couloir de la Mort et ses 467 condamnés de l'Etat du Texas. Il a été transféré en mars 2000 à la prison de Terrel. Les conditions de détention y sont pires : cellules de 1,20m/3m., portes blindées empêchant le détenu d'apercevoir et de parler à quiconque ; détenus enfermés 23H/24 ; promenade solitaire.



Couverture :
flower

Gary Graham était âgé de 17 ans quand il a été accusé de meurtre et condamné à mort. Son avocat Ronald Rock, désigné d'office, se vantera d'être « l'avocat qui a fait exécuter le plus grand nombre de clients », l'a très peu défendu et « oubliera » de dire au jury que l'arme trouvée chez Gary Graham n'était pas, selon l'expert en balistique, celle du crime. Odell BARNES, que LUTTE POUR LA JUSTICE défendra durant plus de trois ans, avait lui aussi le profil du coupable idéal ; quant à sa procédure judiciaire : enquête bâclée, puis falsifiée par la police faute de preuves prouvant sa culpabilité, jury soigneusement sélectionné (jurés blancs, pro peine capitale) par le procureur et le juge. La contre-enquête financée par notre Association révélera que de nombreux indices n'ont pas été relevés sur le lieu du crime, que des témoins clef n'ont jamais été entendus, qu'un « marché » avait été conclu entre le procureur et le principal témoin à charge, trafiquant de drogue qui a bénéficié d'une liberté conditionnelle en échange de son témoignage.

La course aux arrestations et aux condamnations

Gary Graham, Odell Barnes ne sont pas des cas isolés. A chaque crime, il faut un coupable. Le système est établi de façon à ce que vous ne soyez récompensé qu'en fonction des arrestations et des condamnations : plus un policier réalise d'arrestations, plus il est promu ; plus un procureur prononce de condamnations, plus il a de chances d'être élu aux élections ; de même pour les juges dont la hantise est d'être considéré comme « des juges mous. » Ainsi, la mécanique de l'erreur judiciaire se met en place, l'une des caractéristiques du système américain où l'accusé doit prouver son innocence, ce qui suppose l'assistance d'enquêteurs, d'experts et d'avocats compétents... des milliers de dollars pour l'accusé... Certes, la situation n'est pas aussi dramatique dans tous les états : le gouverneur de l'Illinois a en janvier 2000 instauré un moratoire après que 13 innocents aient été libérés du Couloir de la Mort ; d'autres élus demandent une réforme. Quant au Texas, 141 exécutions ont eu lieu en 5 ans, bilan dont George Bush est responsable et « sans erreur judiciaire » affirme-t-il [1]. Aux USA, 3 700 condamnés dans 38 Etats attendent la mort : parmi eux des handicapés mentaux, des mineurs lors des faits, des innocents. Dans 66 % des cas, la procédure est entachée d'irrégularités. Depuis 1996, 88 innocents sont sortis du Couloir de la Mort, à quelques heures parfois de leur exécution, grâce à des avocats, des associations, rarement par des juges (1976 marque la fin du Moratoire qui pendant 4 ans a suspendu toute exécution). Entre 1973 et 1995, 68 % des condamnations à mort ont été révisées en appel pour « défaut de justice équitable. » A suivre...

Notes

Colette BERTHES œuvre à la création d'un Comité européen pour l'abolition de la peine de mort aux Etats-Unis. Elle a participé, sous la présidence de Robert BADINTER et la présence de Raymond FORNI, Président de l'Assemblée Nationale et Nicole FONTAINE, Présidente du Parlement Européen, au Forum contre la peine de mort aux USA (Paris, 21 octobre 2000). Elle vient de publier (avec Bernard FILLAIRE), La machine à tuer, Paris, Les Arènes, 2000.

[1] Voir également : Sylvie KAUFFMANN, Comment George W. Bush a cautionné le nombre record d'exécutions au Texas, Le Monde (22/23.10.2000)

Le Diplôme d'Université de Santé Publique en Milieu Pénitentiaire.

Ce Diplôme de 3e cycle est fondé sur un partenariat entre l'Université René Descartes-Paris V et les Administrations de l'Etat. Il a pour objectif, dans le respect des Droits de l'Homme et de la Bioéthique, de faire reconnaître la problématique sanitaire des personnes détenues comme un véritable enjeu de santé publique. L'enseignement est dispensé par des intervenants compétents et reconnus : Ministères, Administration Pénitentiaire, Cour de Cassation, Parquet Général de la Cour d'Appel de Paris, Tribunal de Grande Instance de Paris, Conseil d'Etat, Sénat, Universités, UNESCO, OMS, Conseil de l'Europe, Ordre de Malte, Croix-Rouge Française, praticiens des secteurs médical, médico-psychologique et social du milieu carcéral... Il est organisé sous la responsabilité du Pr Dominique BEGUE (Directeur de l'enseignement) ; Dr Danièle GUILLAT-DEMONCHY, Maître de Conférences de « Bioéthique pharmaceutique » (Directrice et Responsable de l'enseignement) ; Yves TIGOULET, Directeur à la Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Paris ; Bruno COULON, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche ; Didier VOITURON, Directeur de la Maison Centrale de Poissy.

*Renseignements, conditions d'admission et inscription :
Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques,
4 av. de l'Observatoire, 75006 Paris.*

Bibliographie complémentaire

La prison dans la cité. Anne-Marie Marchetti, Philippe Combessie, Desclée de Brouwer, 1996.

L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison. Dominique Lhuillier, Nadia Aymard, Desclée de Brouwer, 1997.

Prison. François Bon, Verdier, 1997.

Les prisons de la honte. Michel Niaussat, Desclée de Brouwer, 1998.

L'hôpital et la prison. Sous la dir. d'Odile Dormoy. Dossier. SMPR/CSST/Ant.Alcool., Maison d'Arrêt de La Santé, Sainte-Anne Magazine, (37), Octobre 1999.

Derrière les barreaux. Christophe Lambert, Michalon, 1999. Paroles de détenus. Textes rassemblés par Jean-Pierre Gueno, Libro et Arènes, 2000.

Prison. Une ethnologue en Centrale. Leonore Le Caisne, Odile Jacob, 2000.

Au pied du mur. 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons. L'insomniaque éd., 2000.

Guides de l'Observatoire International des Prisons. OIP Ed., 2000.

Prisons : quelles alternatives ? Sous la dir. de Florence Raynal, Corlet-Panoramiques, (45), 2000.

Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias. Association Pénombre (La peine et le nombre), La Découverte, 2000.

La France face à ses prisons. Louis Mermaz, Président, Jacques Floch, Rapporteur. I : Rapport fait au nom de la Commission d'Enquête sur la situation dans les prisons françaises. II : Auditions. Commission d'enquête, (2152), Assemblée Nationale, 2000.